



# Commune de Ballaison

## INFOS BALLAISON N° 62 / Février 2018

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2018

#### **PRÉSENTS :**

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, Mme VULLIEZ Josette, M. TRAIN Raymond, Mme RAPIN Christiane, M. MILLET Jean-Pierre, Mme BOURET Ariane, Mme DEBUYSSCHER Audrey.

#### **EXCUSÉS :**

M. MEYNET Jacques, M. PIERRON Hervé, Mme BERTHOLON Stéphanie, M. BOULENS Philippe, Mme LOUBET Chantal.

#### **ABSENTS :**

M. GOBANCÉ Christian, M. WOESTELANDT Baptiste.

#### **POUVOIRS :**

M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à Mme NEYROUD Michèle  
M. PIERRON Hervé a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe  
Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Josette  
M. BOULENS Philippe a donné pouvoir à Mme DEBUYSSCHER Audrey

**A été élu secrétaire :** M. TRAIN Raymond.

#### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Finances : Participation communale pour l'école de Musique Théâtre et Danse de Bons-en-Chablais.
- Voirie-Réseaux : Mutualisation des arrêts de bus RD 225 : participation de la Région pour 60 904,59 € HT.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23/01/2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2018 a été communiqué à chaque membre de l'assemblée pour approbation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité, l'approuve en l'état.

#### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Décision n°1.1.4/2018 : contribution financière pour une extension de réseau public de distribution d'électricité pour projet de maison individuelle, lieu-dit : « Les Chapons » :**

Suite à la délivrance du permis de construire n° PC 074 025 12 B0029, pour la construction d'une maison individuelle, au lieu-dit : « Les Chapons », ENEDIS a fourni à la commune un devis concernant le raccordement du projet au réseau d'électricité. Il est nécessaire de prévoir une extension hors du terrain d'assiette de l'opération, qui sera réalisée par ENEDIS. Cette contribution financière s'élève à 5 817,24€ HT, soit 6 980,69€ TTC.

Monsieur le Maire, dûment habilité par la délibération du 28 mars 2014 du conseil municipal, a décidé le 20 février 2018 d'approuver la prise en charge de cette somme.

#### **FINANCES**

##### **Participation 2018 pour l'école de Musique, Théâtre et Danse de Bons-en-Chablais :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école de Musique, Théâtre et Danse de Bons-en-Chablais, par courrier du 6 février 2018, a demandé une participation financière à la commune de Ballaison de 2 040 € selon le calcul suivant :

- 120 € par élève de la commune de Ballaison en formation musicale et instrumentale ; cette année, le nombre d'élèves de Ballaison est de 11.
- 30 € par élève de la commune de Ballaison pour les autres disciplines. Cette année, le nombre d'élèves de Ballaison est de 24.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la somme de 2.040€ à l'école de Musique, Théâtre et Danse de Bons-en-Chablais, au titre de la participation à ses frais de fonctionnement pour l'année

scolaire 2017/2018. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2018.

#### **Vote des subventions 2018 :**

Monsieur le Maire présente un tableau mentionnant le montant des subventions versées depuis 2016 et les demandes reçues jusqu'à ce jour. A l'issue de la discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la somme de 44 963 € au titre des subventions 2018 qui seront versées à diverses associations, conformément au tableau annexé, afin d'aider au financement de ces dernières. Cette somme fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2018, section de fonctionnement – article 6574.

#### **Réunion de travail pour étude du projet de budget principal 2018 :**

Monsieur le Maire convie le conseil municipal à une réunion de travail le vendredi 16 mars prochain à 18H00, pour étudier en détail la proposition de budget principal 2018, en prévision de son approbation lors de la prochaine séance.

#### **ECOLE**

#### **Création d'un sentier pédagogique numérique à la Pierre à Martin : participation de l'école élémentaire de Ballaison – prise en charge par la commune d'un devis pour réalisation de vidéos :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet des classes CE2/CM1 et CM1/CM2 de l'école élémentaire de Ballaison, concernant le site de la Pierre à Martin, faisant partie du Géopark du Chablais.

En partenariat avec l'Inspecteur de Education Nationale de Thonon-les-Bains, le SIAC porteur du Géopark du Chablais et la commune, l'école projette la réalisation de vidéos, à destination des visiteurs du site de la Pierre à Martin, pour leur faire découvrir le site du point de vue des enfants du village.

Ce projet unique et novateur a pour but de permettre aux élèves de s'approprier le patrimoine culturel de la commune et de le promouvoir.

Les élèves ont formé des groupes, chargés de gérer les différents axes de ce projet :

- Groupe 1 : écriture de légendes inventées de la Pierre à Martin

- Groupe 2 : mise en voix de la véritable légende de la Pierre à Martin
- Groupe 3 : interview d'une géologue du Géopark par les élèves
- Groupe 4 : Interview d'une personne du village.

De janvier à mai 2018, les élèves prépareront l'écriture et la réalisation des scénarios des vidéos. Le 3 mai, le tournage des vidéos aura lieu, avec l'aide de Monsieur FREDEVEAUX Didier, intervenant professionnel. La semaine du 28 mai au 02 juin sera consacrée à l'inauguration sur le site, pendant la semaine du Géopark, avec la présence des partenaires et des enfants.

Monsieur FREDEVEAUX a fait parvenir en mairie un devis de 400 € TTC pour la préparation du film avec l'enseignant qui supervise le projet, le tournage, une journée consacrée aux interviews et le montage et livraison de deux films de quelques minutes, sous forme de fichier.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'est renseigné auprès d'une commune du secteur ayant déjà fait appel à un service similaire, pour évaluer le montant de ce devis, qui correspond bien à la dépense qu'elle a supportée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prise en charge des frais de réalisation de vidéos, dans le cadre du projet de l'école élémentaire de Ballaison. Cette somme fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2018, section de fonctionnement.

#### **SALLE POLYVALENTE**

#### **Location de la grande salle par l'association : « Bons Viv'Arts » :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association BONSVIV'ARTS de Bons-en-Chablais souhaite organiser, les 26, 27 et 28 octobre prochains, un spectacle/théâtre, dans le cadre de la commémoration de la première guerre mondiale. La salle polyvalente de Bons-En-Chablais étant fermée pour cause de travaux, l'association sollicite la location de la salle polyvalente de Ballaison.

Il est nécessaire de passer une convention pour l'utilisation de la salle polyvalente, qui est réglementée par la délibération du conseil municipal en date du 31 janvier 2017 précisant les tarifs de location de la salle polyvalente. Le tableau des tarifs joint à cette délibération présente les informations suivantes :

SALLE	TARIFS GRANDE SALLE
Caution	1 350,00 €
Associations de la commune organisant une manifestation ouverte au public.	150,00 €
Associations hors commune organisant une manifestation ouverte au public.	500,00 €
Associations organisant une réunion, une Assemblée Générale ou une cérémonie interne à l'association, mais sans public.	Gratuit

Il est notamment stipulé que les associations hors communes organisant une manifestation ouverte au public devront régler un tarif de location de 500€ pour la grande salle et de 200€ pour la petite salle.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal par rapport à ces conditions, au regard du bénéfice que l'organisation d'une telle manifestation de commémoration peut apporter à la commune. L'association propose d'associer les élèves de CM2 de l'école de Ballaison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de location de la salle polyvalente à 150€ pour l'organisation d'un spectacle/théâtre par l'association BONSVIV'ARTS de Bons-en-Chablais à la salle polyvalente de Ballaison, dans le cadre de la commémoration de la première guerre mondiale, les 26, 27 et 28 octobre 2018.

L'assemblée décide qu'un chèque de caution de 1 350€ sera demandé et demande qu'une attestation d'assurance responsabilité civile soit déposée avant le déroulement de ces représentations. Elle autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre l'association et la commune, ainsi que tous documents nécessaires se rapportant à ce spectacle.

#### **Utilisation de la salle des Miroirs : révision des tarifs :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 22 août 2017 concernant la location de la salle des Miroirs, située dans le bâtiment de la salle polyvalente, de façon exclusive aux professeurs qui dispensent habituellement des cours dans ce lieu, ainsi qu'aux professions libérales en lien avec la santé.

Les prix de location ont été fixés à 35€ la demi-journée et à 70 € la journée. Monsieur le Maire propose de mettre ces tarifs à jour, à compter du mois de septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, la location de la petite salle des Miroirs à :

- **50€** la demi-journée (soit le matin, dans la plage horaire de 8h00 à 13h00, soit l'après-midi, dans la plage horaire de 13h30 à 18h30).
- **100€** la journée, dans la plage horaire de 8H00 à 18h30.

L'assemblée demande le versement d'une caution de 700 € avant l'entrée dans les lieux et précise que les autres modalités de la délibération du 22 août 2017 restent inchangées. Elle autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Un état des lieux sera établi à l'entrée et à la sortie des lieux, comme cela se pratique déjà pour les deux autres salles louées.

#### **Location de la grande salle pour la MJC DOUVAIN : cirque acrobatique « entre le Zist et le Geste » le mercredi 14 mars 2018 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la MJC CHABLAIS souhaite organiser à la salle polyvalente de Ballaison un spectacle de cirque acrobatique, le mercredi 14 mars 2018, de 9h00 à 19h00. Ce spectacle est destiné au jeune public, il est intitulé « Entre le Zist et le Geste ».

Il est nécessaire de passer une convention pour l'utilisation de la salle polyvalente, qui est réglementée par la délibération du conseil municipal en date du 31 janvier 2017, précisant les tarifs de location de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal par rapport à ces conditions, qu'il conviendrait de revoir, afin de favoriser l'accès des enfants à la culture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente de Ballaison, le mercredi 14 mars 2018, de 8h00 à 22h00, pour l'organisation par la MJC CHABLAIS du spectacle intitulé : « Entre le Zist et le Geste ». Il sera rappelé à la MJC l'impossibilité d'accrocher ou de suspendre quoi que ce soit au plafond de la salle. L'assemblée décide que le dépôt d'une caution n'est pas nécessaire et demande qu'une attestation d'assurance responsabilité civile soit déposée avant le

déroulement de ces représentations. Elle autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Monsieur le directeur de la MJC Chablais et la commune, ainsi que tous documents nécessaires se rapportant à ce spectacle.

### **FETES ET CEREMONIES**

#### **Fête de la musique : mise en place d'un groupe de travail pour étudier son organisation :**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour l'organisation d'une fête de la musique cette année, le 21 juin ou le 7 juillet prochains. Cette fête pourrait être couplée avec un autre événement, le cinéma en plein air par exemple. La manifestation pourrait avoir lieu sur le parvis du château de Thénières, avec la participation de 3 groupes musicaux. Monsieur le Maire souligne qu'il serait nécessaire de constituer un comité d'organisation, avec des élus suffisamment disponibles pour gérer ce travail important. Il faudrait également demander l'aide d'une association partenaire de la commune. Le montant du budget nécessaire a été estimé à 4 000 € environ. Une élue souligne que beaucoup de manifestations sont déjà prévues cette année, dont il faut superviser la réalisation : la balade des mamans, une sortie avec le CMJ, le cinéma plein air entre autres. Le temps va peut-être manquer. Si ce projet est reporté à l'année prochaine, il serait judicieux d'envisager la création d'une association spécifique.

Cette question sera à nouveau débattue lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **VOIRIE ET RESEAUX**

#### **Travaux sécurisation RD 225 – Marcorens - Projet de convention de financement complémentaire modifié, pour prise en charge à 100 % par le Conseil Départemental du surcoût lié à la reprise de structure de la voirie :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 18 avril 2017, concernant la sécurisation et mutualisation des arrêts de bus Chemin de l'Épine et Marcorens sur la RD 225 (route du Crépy). L'assemblée a émis un accord de principe sur la répartition financière de l'opération décrite, et lui a donné l'autorisation de signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien annexée.

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée sa délibération du 28 novembre 2017, concernant la convention complémentaire se rapportant à cette opération et se rapportant à son financement. L'avancée des travaux a mis au jour la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires, après constatation d'une chaussée très dégradée, ne disposant pas de couche de base ni de structure, avec ses deux rives très déformées. Lors des terrassements, des blocs de volumétrie importante ont été excavés, qu'il faudra en conséquence substituer. L'entreprise COLAS a fourni un devis de 31 864,58€ TTC pour ces travaux supplémentaires.

C'est pourquoi la commune a demandé au conseil départemental de reconsidérer le montant de sa participation, telle que figurant sur le plan de financement approuvé par la délibération du 28 novembre 2017. Pour rappel, la répartition financière, pour un coût prévisionnel d'opération de 656 785,92€ TTC était de 165 242,84€ à la charge du département et 491 543,08€ à la charge de la commune.

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Départemental lui a adressé le 22/01/2018, un projet de convention et un plan de financement complémentaires modifiés, pour tenir compte des travaux supplémentaires qui seront nécessaires pour l'opération, avec leur prise en charge à 100 %. Une répartition financière a été établie selon des règles de financement édictées par le Conseil Départemental. Compte-tenu du coût prévisionnel de l'opération qui s'élève désormais à **688 650,50€ TTC. 192 867,31€** sont à la charge du département et **495 783,19€** à celle de la commune.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe sur la répartition financière de ladite opération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement annexée à la présente délibération ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

#### **Participation de la Région pour 60 904,59 € HT, prise en compte, passera en commission le 29/03 à la Région :**

La commune a signé avec le Conseil Départemental une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien (délibération du 18/04/2017 et délibération complémentaire du 28/11/2017). Le plan de

financement concernant les arrêts de bus montre que le montant des travaux : 60 904,59€, est laissé intégralement à la charge de la commune. Pourtant, lors des réunions de concertation avec le conseil départemental au début du projet, le Conseil Départemental précisait qu'il encourageait fortement les communes à assurer la maîtrise d'ouvrage de telles opérations, car il subventionnait à 100 % la mise en sécurité des arrêts de bus. Suite à la prise de la compétence Transports par la Région au 1<sup>er</sup>/01/2018, le montant total de ces travaux a été laissé à la charge de la commune sur la convention signée avec le Conseil Départemental. C'est pourquoi la commune a adressé une demande de participation à la Région, à hauteur de 100 % des travaux concernant les arrêts de bus, soit 60 904,59€. Le Conseil Régional a informé la commune que sa demande est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine commission permanente du 29 mars prochain.

**Consultation PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) relatif à l'aéroport de Genève :**

Depuis quelques années, Thonon Agglomération et ses communes membres supportent des survols de leur territoire à faible altitude par des avions en phase d'atterrissage vers l'aéroport de Genève. Les survols sont de plus en plus fréquents, permanents l'été et en toutes périodes de vacances scolaires ; depuis l'été 2016, des trajectoires de décollage commencent aussi à être signalées et enregistrées.

L'ensemble de ces survols portent désormais gravement atteinte à la qualité de vie et à la sécurité des habitants de cette zone française. L'accessibilité de l'aéroport est également une difficulté.

Thonon Agglomération et ses communes exigent que la question des trajectoires sur le Bas-Chablais soit traitée dans la fiche IIIC du PSIA avec la volonté de les déplacer sans tarder au milieu du lac.

Pour cela, elles demandent expressément que tous les systèmes de guidage actuellement disponibles grâce aux avancées technologiques, par exemple système GBAS, soient étudiés pour mettre en place ces trajectoires passant au milieu du Lac.

En attendant, elles demandent que la méthode RADAR autorise le déplacement des trajectoires vers le milieu du lac ; de même pour les décollages par vent du Nord.

Les collectivités sus mentionnées demandent à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) de fournir une étude détaillée et justifiée pour le cas où cette demande ne serait pas suivie de tous ses effets.

En effet, elles s'interrogent sur la position de l'OFAC quant à une évolution des trajectoires vers le milieu du lac. Si une légère amélioration des trajectoires est attendue au printemps, ce ne doit être qu'une première étape du processus de dégagement des atterrissages par une approche coudée vers le milieu du lac.

Elles écartent la mention du PSIA : « *des optimisations de procédures existantes sont envisageables* », qui ne comporte aucune contrainte et reste trop floue.

Elles refusent l'accroissement des mouvements d'avions, qui passent de 40 à 47 par heure à l'horizon 2030. Ceci est contradictoire avec la volonté annoncée de vouloir limiter les nuisances. Cet objectif, de plus, ne fait pas de différence entre les mouvements diurnes et nocturnes.

Elles demandent que le cadencement actuel de 40 mouvements soit à minima maintenu, voire réduit afin de respecter les horaires d'exploitation réclamés, tant que le nécessaire déplacement des trajectoires par le milieu du lac ne sera pas solutionné définitivement.

Elles refusent catégoriquement l'autorisation donnée de vols de nuit de 22h à 24h et demandent expressément que soit établi un couvre-feu définitif pour cette période. De plus, elles dénoncent les dispositions inquiétantes du rapport aéronautique suisse de 2016 qui précise que, pour faire face à la concurrence des compagnies du golf, il faut « *des aéroports performants, disposant d'heures d'ouverture concurrentielles...* ».

Elles demandent qu'un chapitre détaillé du PSIA soit consacré au climat dans le respect des objectifs de l'Accord de Paris. Elles demandent des explications précises sur le système de management environnemental (SME) inscrit dans le règlement d'exploitation de 2001 et mentionnée dans les parties I-IIIB et Annexes du 18 octobre 2000.

Elles s'inquiètent de l'auto-permission de polluer que le PSIA accorde à l'aéroport de Genève : « *le principe 7 prévoit qu'une pollution de l'air excessive, co-générée par l'exploitation aéroportuaire doit être tolérée à moyen terme*

*dans le périmètre de l'aéroport et des zones voisines* » – page 37 du PSIA. Elles demandent que soit précisée la notion de zones voisines et que soient indiqués les polluants qui seraient ainsi autorisés. Une étude précise sur les dangers pour la santé humaine doit précéder cet étonnant auto-permis de polluer.

Plus globalement, Thonon Agglomération et ses communes n'acceptent pas la fiche IIIC du PSIA telle que présentée à la consultation des autorités publiques.

Elles revendiquent d'être associées comme partie prenante à part entière de l'élaboration de cette fiche ; à défaut, elles refusent le survol illégitime de leur territoire, « non voisin de l'aéroport » comme mentionné dans l'accord du 22 juin 2001 et en vertu de l'article 3.1 de cet accord qui stipule que « le présent accord ne porte aucun préjudice à la souveraineté entière et exclusive de la France sur l'espace aérien au-dessus de son territoire, ni à sa compétence d'exercer ses prérogatives en ce qui concerne la sécurité et la défense de son espace aérien national ».

Enfin en matière de mobilité, les mesures proposées pour permettre une meilleure accessibilité terrestre sont issues du Projet d'agglomération n°2 et du Projet d'agglomération n°3. Elles sont cependant insuffisantes à l'horizon 2030 pour supporter l'accroissement des flux générés par le développement de l'aéroport. Le développement de nouvelles mesures, au-delà de ce qui est prévu dans les Projets d'agglomération n°2 et n°3 est donc absolument nécessaire pour faire face à la hausse de fréquentation des transports collectifs (60 à 120%) et à celle des tronçons routiers (+ 30 à + 50%). Elle doit passer par de nouvelles mesures, indispensables au bon fonctionnement de l'aéroport :

En améliorant l'accessibilité au secteur aéroportuaire :

- Transports collectifs y compris transfrontaliers : cadences, vitesse commerciale, nouvelles lignes, besoin d'infrastructures lourdes, raquette ferroviaire, etc.
- Trafic automobile : desserte des différents pôles, voies réservées covoiturage.
- Mobilité douce : continuité des itinéraires et services adaptés (vélos stations).

En adaptant l'offre de stationnement aux nouveaux besoins :

- Localisation de P+R côté français notamment sur les secteurs d'Archamps/Neydens de Ferney, de Veigy-Foncenex connecté à un réseau de bus performants.

En développant les services à la mobilité :

- Une meilleure information aux usagers : avec la nécessité d'une plateforme numérique rassemblant les offres privées et publiques en matière de mobilité, afin de limiter l'usage de la voiture individuelle.
- Une billettique intégrée, vers et à partir de l'aéroport en direction de la France. Aujourd'hui, les passagers qui atterrissent à l'aéroport de Genève se voient offrir un ticket Tout Genève permettant d'utiliser les TC sur le périmètre du canton de Genève.

En revanche, il n'y a pas de système équivalent pour les usagers franchissant la frontière (UNIRESO), ni pour ceux qui se rendent à l'aéroport, en départ.

Pour que le développement de l'aéroport ne devienne pas une importante source de flux routiers et donc une nuisance pour le Genevois français mais aussi pour le Canton de Genève, il est indispensable de développer une offre transfrontalière réelle et efficace qui permette une accessibilité terrestre à l'aéroport favorisant au maximum l'usage des transports en commun, des modes doux ou bien du covoiturage. Pour réaliser ces mesures, une participation financière des différentes autorités suisses et françaises concernées est nécessaire.

Au regard de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avis tel que proposé et autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis aux autorités compétentes dans le cadre de l'enquête publique PSIA.

#### **Soutien à la motion de l'ADM 74 concernant le financement des Agences de l'Eau :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association des Maires de Haute-Savoie a adressé au Président de la République et au Premier Ministre une motion adoptée le mercredi 7 février 2018 par les membres du Comité de l'Association des Maires de Haute-Savoie, au sujet de la baisse sans précédent du budget des Agences de l'Eau.

Monsieur le Maire fait lecture de la motion à

l'assemblée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soutient la motion adoptée le 7 février 2018 par l'Association des Maires de la Haute-Savoie.

#### **Entretien des routes communales :**

Les routes communales se sont dégradées par endroit, avec l'apparition de « nids de poule ». Dans le cadre du marché à bons de commandes avec l'entreprise COLAS pour le renouvellement des couches de surface, les réfections de voirie auront lieu ce printemps pour un premier passage, puis de nouveau avant l'hiver prochain.

#### **LA PAROLE AUX COMMISSIONS**

##### **Commission Environnement :**

Journée Nature : La commune a signé la charte « O pesticide ». Dans ce cadre, elle doit organiser un événement destiné à la communication avec ses habitants. La date du 28 avril 2018 a été retenue par la commission Environnement. Un des pilotes de la charte, la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) sera présent lors de cette journée. Un technicien de Thonon Agglomération fera un exposé sur le traitement des déchets, M. Gilles HOUDU tiendra deux conférences sur le jardinage naturel. Un apiculteur interviendra pour parler du méfait des pesticides sur les abeilles. Monsieur le Maire propose d'inscrire un budget de 500 € au budget primitif 2018, pour le financement des différents frais relatifs à cette manifestation. Des panneaux d'affichage seront réalisés par les enfants du centre périscolaire et placés aux endroits stratégiques de la commune.

La salle polyvalente n'étant pas disponible à cette date, la journée aura lieu en totalité à l'extérieur.

Journée citoyenne pour le nettoyage de la commune : Elle aura lieu le samedi matin 17 mars prochain. L'enseigne SUPER U prendra en charge le casse-croûte servi à l'issue de la matinée de nettoyage. Thonon Agglomération fournira le matériel nécessaire : pinces, sacs poubelles, chasubles, etc...Le magasin Leclerc a également été sollicité. Comme il organise sa propre journée citoyenne au mois de septembre, il enregistre les demandes à partir de mai seulement.

Venue du marcheur Guy GUENROC : il rendra visite à la commune le 22 septembre prochain.

A cette occasion, il présentera et dédicacera son livre, dont des exemplaires ont été déposés à la chocolaterie de la commune.

#### **Conseil Municipal des Jeunes :**

Le CMJ est en train de travailler à l'organisation d'un après-midi de jeux de société intergénérationnel.

#### **URBANISME**

##### **Présentation des dossiers d'urbanisme déposés en mairie pour instruction :**

##### **Permis de construire :**

Dépôt le 30/01/2018 : SCI LE CASTEL représentant M. RODRIGUEZ Patrice, lieu-dit : « Boisy », parcelle située en zone Uh : zone urbaine, secteur de structures traditionnelles à préserver. Construction d'un bâtiment à usage d'habitation : création de 3 logements individuels groupés. Ce dossier sera instruit par Thonon Agglomération.

Dépôt le 13/02/2018 : M. ORSAT Hubert, lieu-dit : « Le Bosson », parcelle située en zone A : zone agricole et en zone Ae : zone agricole, secteur à valeur écologique. Mise en conformité et régularisation d'un bâtiment agricole existant en logement de fonction et chenil. Une demande a été faite à Thonon Agglomération pour instruire ce dossier.

##### **Permis de construire modificatif :**

Dépôt le 09/02/2018 : SCI LE CRÉPY représentant M. MEUNIER Bertrand, lieu-dit : « Les Dauphins », parcelle située en zone 1AUc : zone à urbaniser, secteur périphérique à dominante d'habitat individuel. La route d'accès au site a été modifiée. La villa type 2.1 B a été modifiée : 1 garage de stationnement est devenue double-garage et pour cette raison, la répartition des surfaces parcelles a été modifiée : dans la villa 2.1 B = 588m<sup>2</sup> et la villa 2.1 A = 495m<sup>2</sup>.

##### **Déclarations préalables :**

Dépôt le 26/01/2018 : M. ATHERTON Henry représenté par M. MAYET Frédéric, lieu-dit : « Ballaison », parcelle située en zone Ua : zone urbaine, centre village. Pose d'un portail couleur verte, largeur 2.50m. Pose de 2 ml de clôture de panneaux rigides H 1.50m, couleur verte.

## **Décisions concernant les dossiers déposés antérieurement :**

### **Déclarations préalables :**

Dépôt le 20/12/2017 : M. DE CATELLE Bertrand, lieu-dit : « Piroline », parcelle située en zone Ab : zone agricole, secteur agricole bâti (autorisation extension des bâtiments existants) Construction piscine enterrée 6m x 3m.

**Non opposition, arrêté du 16/01/2018.**

Dépôt le 09/01/2018 : M. GAUD Olivier, lieu-dit : « La Plantée », parcelle située en zone Ab : zone agricole, secteur agricole bâti (autorisation extension des bâtiments existants) et zone A : zone agricole. Ravalement façade (Blanc cassé).

**Non opposition, arrêté du 25/01/2018.**

Dépôt le 12/01/2018 : Mme FRESARD Marie-Hélène, lieu-dit : « Ballaison », parcelle située en zone Ua : zone urbaine, centre village. Changement des chenaux sur résidence sur bâtiment principale (couleur marron), changement de tuiles sur l'abri voiture - couleur idem tuiles toit de l'habitation principale (rouge).

**Non opposition, arrêté du 25/01/2018.**

Dépôt le 16/01/2018 : M. DESAUNAY David, lieu-dit : « Veigeret », parcelle située en zone Uc : zone urbaine, secteur périphérique à dominante d'habitat pavillonnaire. Construction piscine enterrée 12m x 6m.

**Non opposition, arrêté du 26/01/2018.**

Dépôt le 23/01/2018 : M. DUMONT Jacques, lieu-dit : « Tennebrey », parcelle située en zone Ub : zone urbaine, secteur de confortement de l'habitat et des services de proximité. Pose d'une clôture grillagée sur le côté Est. Grillage tricoté sur piquets métalliques espacés de 1,5 m. Hauteur 1.50m. **Non opposition, arrêté du 30/01/2018.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 20 mars prochain\*.
- Les décorations de Noël n'ayant encore été ôtées, l'entreprise DEGENEVE, qui s'occupe de l'opération, sera relancée.
- L'ancien local de la Poste accueille actuellement chaque semaine une animation dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Ceux-ci seront

probablement supprimés dès la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le Maire informe les élus que deux infirmières ayant déjà leur siège social à Ballaison seraient intéressées par la location de ce local, pour installer leur cabinet. Un bail devra être établi pour juillet.

- Une maisonnette jouxtant le bâtiment communal de la bibliothèque est en vente. Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir sur l'opportunité pour la commune de l'acquérir.

### **INVITATIONS DIVERSES**

La Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc organise le samedi 7 avril 2017, de 10 H à 12H une rencontre ouverte aux conseillers municipaux et à leur famille. Ce temps d'accueil et d'échanges aura lieu cette année sur une exploitation du territoire de Thonon Agglomération. Il permettra de répondre aux questions par rapport à la qualité des produits de l'agriculture, la gestion de la ressource en eau, la préservation des paysages, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22H45.

*\*Suite à une décision de la municipalité, la date du prochain conseil a été reculée au 3 avril 2018.*